SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMANT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice : **24**
Nombre de délégués présents : **20**
Nombre de votants : **19**

L'an deux mille onze et le 22 décembre à 09H45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 14 décembre 2011, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur René PLANADE.

16 JAN. 2012

Etaient présents :
Mesdames Patricia BROUSSOLE, Françoise LAURENT - Messieurs René PLANADE, François BRETIN, Daniel GREGOIRE, Gérard DIF, Hervé GOUTILLE, Gilles MAGRIT, Jean Louis CHAZALNOEL, Claude FARGES, Bernard ROUGE, Robert DECAIX, Serge SARTRE, Jean-Louis GOMBERT, Philippe BERNIS, Philippe JENTY, Michel PLAZANET, Jean Paul GRADOR, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT.

Absents excusés :
Madame France ROUHAUD, Messieurs Yves LAPORTE, Jean François LOGE, Christian MADELRIEUX, Jean Marc REBEILLE, Jacques CHASTAGNOL.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

OBJET : N° 2011/12/05 - Marché d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Saint Pantaléon de Larche

RAPPORTEUR : René PLANADE

A la fin de l'année 2012 le contrat d'une durée de 10 ans conclu en 2002 avec la société INOVA arrive à échéance.

Le marché pour l'exploitation de l'usine doit être relancé pour une période de 10 ans, compte tenu du temps de réalisation d'une nouvelle unité de traitement et de la dette restante sur cette installation (25/12/2020).

Le coût annuel d'exploitation est aujourd'hui d'environ 3 129 215 € TTC en ce qui concerne le fonctionnement 2010, et 675 770.63 € TTC en ce qui concerne le gros entretien renouvellement de 2010.

Le nombre d'emplois sur le site est de 24 personnes que le nouvel exploitant sera tenu de maintenir.
Le nouveau marché portera exclusivement sur l'exploitation de l'usine, le traitement des sous produits (valorisation ferrailles, mâchefers et élimination des REFIOM) faisant l'objet de marchés indépendants.

Je vous invite :

- *à délibérer sur cette proposition,*
- *à décider que le renouvellement de ce marché se fera par voie d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation de l'usine,*
- *à autoriser le Président du SYTTOM 19 à mettre en place la procédure d'appel d'offres.*

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A St Pantaléon de Larche le 22 décembre 2011

PREFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
16 JAN. 2012
CONTROLE DE LEGALITE

Le Président,

SYTTOM 19

René PLANADE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 16/01/12 et publication ou notification du 17/01/12